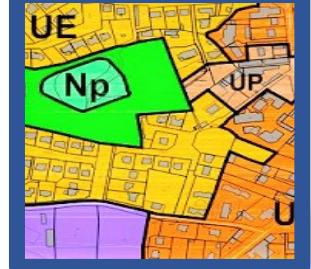




# Formation Urbanisme : les nouveautés à connaître

## Présentation

L'aménagement de la commune constitue l'une des missions essentielles des élus municipaux. Celui-ci repose sur un ensemble de règles qui s'enchevêtrent et évoluent sans cesse. À partir des dernières réformes en matière d'urbanisme, les lois ALUR, ELAN, « Climat et résilience », l'objectif de cette formation est d'acquérir les bases des principaux domaines de l'urbanisme local afin de mener à bien son projet.



## Programme / objectifs pédagogiques

1. Comprendre les principaux documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCOT, schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires...)
2. Connaître les procédures d'élaboration, de modification et de révision d'un PLU
3. Savoir distinguer les différents types d'autorisation (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager, certificat d'urbanisme...)
4. Mesurer les incidences fiscales et financières de l'aménagement
5. Être en mesure de développer un projet de commune attractive et durable

## Moyens pédagogiques

Présentation du cadre juridique général, conseils pratiques en fonction des spécificités de l'équipe municipale et de ses projets, échanges et partage de bonnes pratiques. Formation dans une salle dédiée, vidéoprojecteur pour la diffusion des supports, carnet de note, supports pédagogiques « papier » et numérique (clé USB).

## Intervenant



**Thierry TOURET**

Diplômé d'études approfondies (DEA) en Droit de l'environnement et de l'urbanisme (Universités Paris I – Panthéon-Sorbonne et Paris II Assas-Sorbonne), Thierry TOURET se consacre depuis plus de 20 ans à l'enseignement pratique du droit. Spécialiste des questions environnementales, il intervient auprès des élus, des services déconcentrés de l'Etat et des magistrats du Conseil d'Etat.

## Organisation et financement

- Formation proposée en inter le vendredi 18 mars 2022 à Caen (Le Dôme)
- Durée de 4 heures au titre du DIF Elus (DIFE) – 14h00 -18h00
- Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations (code ELU0301)

